

SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
27 È 28 DI GHJUGNU DI U 2019
27 ET 28 JUIN 2019

2019/E2/062

REPONSE DE MME Josepha GIACOMETTI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. François ORLANDI
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »

OBJET : Equipement numérique des collèves

Monsieur le Conseiller,

Bien entendu, avant de commencer à répondre à votre question, nous nous associons à votre émotion dont vous avez fait part en préambule de celle-ci et bien entendu, nous partageons la peine des familles de l'ensemble de ceux touchés par ce drame et je crois que nous le sommes tous.

Donc, pour revenir à la question, nos élèves effectivement, vous l'avez souligné, évoluent dans un monde de plus en plus digital. L'éducation par le numérique et au numérique est donc un enjeu sociétal absolument fondamental.

C'est un sujet important et un souci qui est partagé, je le disais dans ma réponse à Petr'Anto Tomasi il y a quelques minutes, partagé par l'ensemble des établissements, puisque nous avons effectué un tour des établissements et ceux qui siègent avec assiduité dont vous êtes, dans les conseils d'administration le savent, effectivement, c'est un sujet qui préoccupe les chefs d'établissements.

Par ses compétences, notre Collectivité a des responsabilités importantes à la fois en termes d'équipement mais aussi de maintenance numériques des EPLE. Ainsi elle :

- structure les réseaux informatiques et fournit un accès au THD (aujourd'hui la quasi-totalité des établissements est reliée au THD) ;
- équipe et assure la maintenance des matériels ;
- fournit des services à travers par exemple l'Environnement Numérique de Travail (ENT) « Leia ».

Historiquement cependant, le numérique éducatif s'est développé dans les établissements scolaires de manière très diverse et parfois anarchique, sans véritable pilotage il faut le dire, achats de matériels directement par les EPLE en complément de la dotation de la Collectivité, réseaux non répertoriés, administration des systèmes par des enseignants en parallèle avec les agents de la Collectivité, mais aussi par des assistants d'éducation de l'Éducation Nationale.

Nous construisons aujourd'hui une architecture raisonnée et optimisée qui permet d'assurer une gestion exclusive et pérenne des dispositifs et des équipements, ainsi que de mettre en adéquation les besoins et les moyens, mais aussi d'affirmer une stratégie d'ensemble pour le numérique éducatif, autour de quatre missions principales :

- la structuration et la gestion du numérique éducatif ;
- la structuration et la gestion des réseaux et infrastructures ;
- celle des équipements numériques ;
- et la supervision, enfin, d'un plateau d'interventions techniques à travers la gestion directe des EMAT, c'est-à-dire les équipes d'agents techniques mobiles informatique.

L'objectif est de prendre la main, vous l'aurez compris, sur les infrastructures et les équipements numériques dans les EPLE.

Pour entrer dans le cœur de votre questionnement, dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de notre Collectivité, que nous mettons en œuvre avec chaque établissement scolaire en cours d'élaboration et qui vous sera présenté avant la fin de l'année, le volet numérique aura une place essentielle. Un dialogue de gestion avec chaque établissement revêt une importance capitale et c'est pour ça que j'évoquais tout-à-l'heure le tour des établissements que nous avons effectué

Ainsi, il s'agit, en fonction de chaque projet, de définir les infrastructures et les outils nécessaires au développement des pratiques pédagogiques intégrant un volet numérique.

En effet, les élèves doivent évoluer dans un environnement adapté aux usages ; l'équipement en outils informatiques n'est pas une fin en soi mais reflète l'évolution des méthodes d'enseignement.

Dans le cadre du Plan pluriannuel d'équipement, pour la rentrée scolaire 2019, il est prévu de livrer plus de 1200 ordinateurs dont 268 pour le seul collège du Stiletto et ce pour près de 1 000 000 €. Pour les seuls collèges, sujet que vous posez particulièrement, l'enveloppe affectée à l'équipement des élèves est augmentée de plus de 50%.

Ce plan d'équipement s'accompagne d'un suivi et d'une évaluation indispensables concernant les usages pédagogiques. On parle des outils mais il faut parler des usages, qui à ce jour sont trop parcellaires. Le suivi à l'évaluation est trop parcellaire de la part des autorités académiques (par exemple, pour les retours que nous avons demandés, sur les 4000 tablettes dont nous avons doté les établissements).

L'investissement financier de notre Collectivité, vous l'aurez compris, dans ce domaine doit continuer de croître, mais il me paraît toutefois utile de rappeler que la formation des enseignants (qui d'ailleurs sont très volontaires) et le développement des usages pédagogiques numériques, relevant de la compétence de l'Éducation Nationale, sont tout aussi essentiels. Pour être efficaces, outils numériques et usages ne peuvent être déconnectés.

Donc, vous le voyez, Monsieur le Conseiller, nous ne pouvons, et nous ne voulons plus être considérés aujourd'hui comme de simples financeurs, même si notre investissement reste important et je le dis puisque je viens de l'évoquer, nous augmentons notre enveloppe. Mais il faut aujourd'hui mettre en coordination vraiment usage, outils et usage.